

26-A-0012

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

**COMITE SOCIAL TERRITORIAL - FORMATION SPECIALISEE - AJUSTEMENT DE LA
COMPOSITION**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°26-C-0001 du 09 janvier 2026, portant élection à la présidence du Conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu la délibération n°26-C-0003 du 09 janvier 2026 portant élection des membres du Bureau de la métropole européenne de Lille ;

Vu l'arrêté n°25-A-0144 du 13 mai 2025 portant composition de la formation spécialisée du Comité social territorial ;

Vu le Code la fonction publique ;

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 22-C-0118 du conseil en date du 29 avril 2022 portant détermination du nombre de représentants du personnel de l'établissement et maintien du paritarisme au sein du comité social territorial ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'ajustement de la composition de la formation spécialisée du Comité social territorial ;

ARRÊTE

Article 1. L'arrêté n°25-A-0144 du 13 mai 2025 portant composition de la formation spécialisée du Comité social territorial est abrogé ;

26-A-0012



**Arrêté
Du Président**

Article 2. La liste des membres de la formation spécialisée du comité social territorial en qualité de représentants de l'établissement s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Nicolas DETERPIGNY	M. Michel COLIN
M. André-Luc DUBOIS	Mme Sylvie MAZZOLINI
M. Christian MATHON	M. Alexis HOUSSET
M. Thierry ROLLAND	M. Alain CAMBIEN
Mme Catherine LEFEBVRE	M. André PAU
Mme Maryse MOREAUX	M. Sébastien BROGNIART
M. Jean-Claude MENAULT	Mme Dominique PIERRE-RENARD
M. Martin DAVID-BROCHEN	Mme Anne GOFFARD
Mme Marie TONNERRE-DESMET	M. Frédéric MINARD
Mme Magali GLADYSZ-SEBILLE	Mme Isabelle PARIS
M. Ghislain PLANCKE	Mme Stéphanie DUCRET

Article 3. Parmi la liste des membres titulaires de la formation spécialisée du comité social territorial, M. Christian MATHON, Vice-Président, est désigné représentant de M. Eric SKYRONKA pour en assurer la présidence ;

Article 4. En cas d'empêchement du président de l'instance, la suppléance est assurée par l'un des membres du collège des représentants de l'établissement, désigné par M. Christian MATHON ;

Article 5. La liste des membres de la formation spécialisée du comité social territorial en qualité de représentants du personnel s'établit comme suit :

Titulaires	Suppléants
M. Eric BRACCIA (CGT)	Mme Céline VANDENBERGHE (CGT)



**Arrêté
Du Président**

Mme Julie GAYRAUD-VAISIERES (CGT)	M. Paul MONDINO (CGT)
M. Frédéric PARISOT (CGT)	M. Régis VANDENBOSSCHE (CGT)
Mme Camille LONGUEVAL (CGT)	M. Matthieu ANDERNACK (CGT)
M. Nicolas CAMBIER (FO)	Mme Séverine BERNARD (FO)
Mme Christine NOULLET (FO)	Mme Magali VANDENBERGHE HERLEM (FO)
M. François DUVERNAY (FSU)	M. David SPEYBROEK (FSU)
Mme Agnès FISZER (FSU)	Mme Sandrine MUSA (FSU)
M. Olivier BECQUAERT (Autonomes)	Mme Catherine DEMARE (Autonomes)
Mme Vanessa SERRURIER (Autonomes)	Mme Juliette LEFORT (Autonomes)
Dorothée HAILLET (CFDT)	M. Christophe FRELING (CFDT)

Article 6. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 7. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à M. le Préfet de la région Hauts-de-France, Préfet du département du Nord.

À Lille, le 9 janvier 2026

Le Président de la Métropole
européenne de Lille,

Éric SKYRONKA